

# RAPPORT DE GESTION ANNEE 2014

## La fiscalité de votre patrimoine en 2015



Après deux années de fortes hausses d'impôts, la pause fiscale tant attendue semble enfin avoir été respectée. Il n'y a pas de modifications majeures de l'imposition des revenus ou du patrimoine dans la nouvelle Loi de Finance. Seule la première tranche de l'impôt sur le revenu a été supprimée ce qui conduira à relever le seuil d'imposition de 6 000€ à 10 000€. Par ailleurs, le dispositif Duflot a été assoupli pour permettre de bénéficier d'avantages fiscaux dès 6 ans de location.

### Repères sur vos placements 2015

#### Taux réglementés

	Taux (net d'impôt)	Plafond
Livret A	1,00%	22 950 €
LDD	1,00%	12 000 €

Barème d'imposition sur Assurance Vie (hors prélèvements sociaux)	Taux
Retraits avant 4 ans	35%
Retraits entre 4 et 8 ans	15%
Retraits après 8 ans	7,50% *

\*Après abattement annuel de 4 600€ ( 9 200€ pour un couple)

### Repères sur votre imposition 2015

#### Barème d'imposition sur les revenus 2014

Revenus perçus en 2014	Taux
Jusqu'à 9 690 €	0 %
De 9 691 € à 26 764€	14 %
De 26 765 € à 71 754 €	30 %
De 71 755 € à 151 956 €	41 %
Au-dessus de 151 956 €	45 %

Hors contribution exceptionnelle de 3% pour les revenus >250 K€ et de 4% au-delà de 500 K€

#### Barème d'Impôt sur la Fortune (ISF)

Patrimoine au 1er janvier de l'année	Taux
N'excédant pas 800 000 € et 1 300 000 €	0,5 %
Comprise entre 1 300 001 € et 2 570 000 €	0,7 %
Comprise entre 2 570 001 € et 5 000 000 €	1 %
Comprise entre 5 000 001 € et 10 000 000 €	1,25 %
Supérieure à 10 000 000 €	1,5 %

L'ISF est dû par les personnes dont la valeur du patrimoine net taxable est supérieure à 1 300 000 € au 1er janvier 2015.

### Repères sur la transmission de patrimoine

Barème d'imposition de la transmission en ligne directe	Taux
≤ 8 072 €	5 %
de 8 073 € à 12 109 €	10 %
de 12 110 € à 15 932 €	15 %
de 15 933 € à 552 324 €	20 %
de 552 325 € à 902 838 €	30 %
de 902 839 € à 1 805 677 €	40 %
> 1 805 677 €	45 %

Pour le calcul des droits à payer sur les donations consenties, il est appliqué un abattement différent en fonction des liens de parenté :

- Entre **ascendants** et **descendants** (et inversement), de **100 000 €**.
- Entre grands-parents et **petits-enfants** de **31 865 €**.
- Entre **frères** et **sœurs** de **15 932 €**.
- Entre **oncles /tantes** et **neveux /nièces** de **7 967 €**.

#### VOS CONTACTS :

Téléphone : 01.53.29.31.88  
Fax : 01.83.96.83.23  
Mail : [contact@sppifinance.fr](mailto:contact@sppifinance.fr)

SPPI FINANCE 11 bis rue Scribe 75009 Paris  
SA au capital de 419 800 € RCS 484 214 960 Paris  
Agrément AMF n° 07000016  
Immatriculation ORIAS n° 07022523  
Site Internet : [www.sppifinance.fr](http://www.sppifinance.fr)